CREDO DU TIERS-ÉTAT.

I. JE crois à un seul Roi ; à Louis XVI, Père de son Peuple, Protecteur-né de tous ses sujets, tout-puissant par l'amour des Français & par la confiance que sa bienveillance leur inspire, héritier des vues bienfaisantes de Louis XII & d'Henri IV, & capable, par sa vertu, d'opérer tout le bien qu'il désire;

A Marie Antoinette, son Epouse, digne de concourir avec lui au grand ouvrage de la régénération de l'État, & d'appuyer les justes réclamations de 23 millions de sujets utiles & fidèles contre les prétentions aristocratiques & déraisonnables de deux à trois cens mille petits despotes;

A Monsieur, frère du Roi, Prince Citoyen, qui défend généreusement les droits du Tiers-État contre les clameurs des courtisans & des *Gens qui remontrent*, & préfère la *forme* éternelle de l'équité aux *formes* que prêchent des *inamovibiles* de deux jours;

A Mesdames, tantes du Roi, qui ont toujours honoré leur naissance auguste par l'éclat de leurs vertus, & regardé tous les Français indistinctement comme les enfans de l'État;

Au Duc d'Orléans, qui a trouvé plus noble & plus beau de nourrir une foule d'infortunés, que de dire des injures à tout un Peuple dans un *Mémoire* bassement intéressé; *Mémoire* qui ne tend qu'à affranchir les Grands du fardeau proportionnel des contributions, & à favoriser les *sangliers* & les *lapins* des Capitaineries, au préjudice du Laboureur & du Propriétaire enclavés dans ces cantons particulièrement voués à la servitude féodale;

A tous les Nobles & Prélats qui ont osé & oseront être justes, & se montrer plus attachés à la cause du Peuple qu'aux prétentions avares & orgueilleuses de ses oppresseurs.

FRC 2599
MFW 4873

II. Je crois à la Catholicité du Clergé qui pratique ce qu'il enseigne ;

Qui fuit les vanités du monde ;

Qui administre fidellement le patrimoine sacré des Pauvres;

Qui s'applique à la prière & à l'étude;

Qui vit dans la retraite & n'en sort que pour s'affliger avec ceux qui pleurent ; soulager ceux qui souffrent ; défendre ceux qu'on opprime ; relever ceux qui tombent ; prêcher la bienfaisance aux Grands, la patience aux petits, & annoncer à tous les hommes que, paîtris du même limon, & descendus du même père ; ils ont un droit égal à toutes les distinctions, à toutes les récompenses dont l'État doit payer le mérite personnel.

III. Je crois aux *libertés* de l'Église Gallicane, qui ne dispensent pas nos Prélats de *qualité* de l'obligation de résider dans leurs Diocèses ;

Qui ne les autorisent pas à laisser à des Commis *in partibus* le soin *roturier* de faire des Prêtres, & de donner la confirmation à la *Canaille*, tandis qu'ils viennent intriguer à la Cour contre les intérêts du Peuple ; ou s'endetter à Paris avec des maîtresses ; ou qu'ils se livrent, au grand scandale de leurs pauvres diocésains, avec des Abbés *comme il faut*, à l'exercice de la chasse qui leur est interdit par les canons d'une foule de Conciles.

IV. Je crois à la piété des Abbés commandataires, qui vivent canoniquement dans la retraite & la prière avec leurs Moines noirs ou blancs, frisés ou tondus ;

Qui s'abstiennent d'usurper le bien d'autrui, & d'étaler un faste orgueilleux dans le sein de l'humilité chrétienne ;

Qui préfèrent les bénédictions du Peuple à des trésors injustement amassés & grossis pour l'ordinaire des larmes du pauvre, &c.

V. Je crois à *l'humanité des gros décimateurs*, qui ne tourmentent pas le cultivateur laborieux & le Propriétaire sans appui par des chicanes ruineuses & des exactions oppressives ;

Qui donnent aux indigens le quart de leur revenu, en consacrent un quart aux réparations des bâtimens

THE NEWBERRY
LIBRARY

& à l'entretien des Égliſes, en réſervent un quart pour les beſoins de l'État, & partagent le ſurplus avec les Curés qui s'acquittent, à leur décharge, des pénibles & honnorables fonctions du plus utile miniſtère, &c.

VI. Je crois aux *immunités* Eccléſiaſtiques qui exemptent les Miniſtres des Autels du ſervice militaire, ſervice entièrement oppoſé à l'eſprit de douceur & de charité dont ils doivent être animés;

Aux *immunités* qui n'affranchiſſent du joug des contributions nationales, que les ſeuls Prêtres dont toute la richeſſe ſe borne au néceſſaire le plus étroit; vertueux & fidèles diſciples d'un Dieu qui, durant ſa vie mortelle, n'avoit pas où repoſer ſa tête.

VII. Je crois à la *Nobleſſe* des ſentimens de tous ceux qui ne ſacrifient pas la juſtice naturelle à l'orgueil de quelques parchemins antiques & douteux;

Qui penſent que le titre d'*homme* eſt le premier de tous ſur la terre; qu'il eſt la ſource de tous les droits, & qu'il a fallu être homme avant d'être *Gentilhomme*, même en Bretagne.

VIII. Je crois à l'authenticité des *généalogies* de tous les Nobles qui, de père en fils, ont ſervi fidellement l'État & le Roi;

Qui ſe ſont toujours abſtenus de maltraiter leurs vaſſaux, d'uſurper le bien d'autrui par force ou par ruſe, de préférer l'ineptie du Gentillâtre à la capacité du Plébeïen rempli de talens, & qui ne ſe figurent pas que la vertu & le génie ne ſont rien ſans le certificat du Roi Cherin (1), qui donne aujourd'hui excluſivement les Prélatures, les riches Abbayes, les Cordons, les Ambaſſades & tous les Grades militaires depuis les ſous-Lieutenances juſqu'au bâton de Maréchal.

IX. Je crois aux *Privilèges* de la Nobleſſe, c'eſt-à-dire:

Au droit qu'elle a de marcher à la tête des armées, quand elle en eſt digne; d'obtenir des récompenſes quand elle les a méritées, & de partager en toute occaſion avec le Tiers-État l'honneur de ſervir la Patrie en perſonne, & par des contributions proportionnées à ſa richeſſe.

(1) Ce *Roi Chérin* dit à l'un: ſoyez *de qualité*, & cet homme eſt de *qualité*. Il dit à un autre: *montez dans les caroſſes du Roi*, & il y monte; à celui-ci, ſoyez un *homme comme il faut*, & d'un trait de plume il le rend tel; à celui-là, *attendez un peu*, & il attend; enfin, il donne tout, excepté le mérite.

Mais je soutiens que tous ceux de cet Ordre qui prétendent que toutes les dignités, toutes les graces, toutes les exemptions, toutes les distinctions lui appartiennent par droit de naissance, au préjudice du mérite, sont de grands enfans dont la raison n'est pas encore formée.

X. Je crois à la bravoure des Nobles qui ne révoquent point en doute celle du Tiers-État;

Car si un Noble mettoit en question la valeur des Roturiers, j'en conclurois que ni lui ni ses ancêtres n'ont eu l'honneur de servir l'État aux grandes & mémorables journées de *Marignan*, *de Fontaine-Française*, de *Casal*, de *Rocroi*, de *Stinkercke*, de *Marsaille*, de *Denain*, de *Fontenoy*, &c. &c; alors je ferois moins de cas de sa noblesse que de l'honorable roture d'un Grenadier, & je lui soutiendrois que le Matelot *Jean-Bart*, & le Roturier *Fabert*, & la paysanne *Jeanne-d'Arc*, valoient mieux qu'un million de Nobles tels que lui.

XI. Je crois que la Noblesse qui *dort* en Bretagne, suivant la constitution du pays, sous les haillons de la mendicité, ou couverte d'une *sous-guenille*, ou avec des *bricolles*, ou sous le bariolage de la *livrée*, doit être réputée *morte* à jamais, à quelqu'époque qu'elle remonte, & de quelque tige qu'elle soit sortie; sur-tout quand le *Noble dormant* préfère l'abjection de la servitude au métier de soldat qu'il peut toujours faire avec honneur.

XII. Je crois à la sagesse des prochains États-Généraux;

A l'attention qu'ils auront d'examiner si les cerfs, les sangliers, les chevreuils, les lièvres & les lapins sont ou ne sont pas membres de la Noblesse; & dans le cas où il seroit décidé qu'ils ne font partie d'aucun des deux Ordres privilégiés, j'espère qu'il leur sera enjoint de s'abstenir désormais de ravager les propriétés *roturières*, sous peine d'être pris, tués & mangés par les Bourgeois & par les Paysans, dont ils auroient détruit les moissons, rongé les vignes & dévoré les taillis.

XIII. Je crois à la *vertu* du Magistrat qui ne *trouve que le travail après le travail*;

Qui dédaigne les *Epices*;

Qui n'oublie point que les Plaideurs sont des *hom-*

mes, & respecte cette qualité jusques dans les Plébéïens ;

Qui se souvient, dans l'exercice de sa charge, que le pouvoir de juger n'est pas un titre pour disposer arbitrairement de la fortune, de la liberté, de la vie & de l'honneur de ses Justiciables ;

Qui ne met point le *Mortier* au-dessus de la Couronne, & un *Conseiller* en la Cour, au-dessus du Roi dont il tient son Office (1) ;

Qui pense que des Gens qui *remontrent très-humblement*, ne doivent pas s'exprimer avec la hauteur de Gens qui ordonnent ;

Qui rougiroit de se couvrir du masque des formes pour renverser les Lois & trahir les intérêts du Peuple ;

Enfin, qui regarde comme un brigandage scandaleux, l'usage infâme & malheureusement impuni, d'exiger pour un quart-d'heure employé à visiter un procès, plus de *vacations* qu'il n'en seroit dû légitimement pour un mois entier d'application & de travail.

XIV. Je crois à la réforme prochaine de tous les Tribunaux de Justice ;

A la suppression de la vénalité des Offices de Judicature ;

A la création d'un Parlement dans chaque Province ;

A l'établissement d'une Chambre du Tiers dans chaque Parlement ;

A la *responsabilité* des Juges souverains ;

A la punition des Juges prévaricateurs ;

A l'*amovibilité* prompte & inévitable des Magistrats ignorans, frivoles, paresseux, avares, féroces, injustes, hautains, factieux, despotiques, oppresseurs du Peuple, traîtres envers la Nation, vendus à la faveur, esclaves des *Laïs* & de l'or, le scandale de la Robe qu'ils déshonorent, & l'effroi de *Thémis* dont ils corrompent l'équité.

XV. Je crois à la formation d'un Code simple & intelligible ;

---

(1) Ce n'est pas d'aujourd'hui que des Conseillers au Parlement se croient plus que des Rois. Henri IV disoit quelquefois avec cette gaieté naïve qui lui étoit propre : » Si j'avois trois fils, » le premier seroit Roi de France, le second, je tâcherois d'en » faire un Pape.... *Et le troisième, Sire* ? Le troisième, j'en » ferois un *Conseiller au Parlement de Bordeaux* ; &, *ventre-* » *saint-gris* ! ce ne seroit pas celui des trois *qui se croiroit le* » *moins bien partagé* ».

Que tout le monde entendra ;

Qui simplifiera la procédure ;

Qui rendra inutile le ministère abusif & coûteux des *Sécrétaires*, de leurs *Commis*, & des *Commis* de leurs *Commis* ;

D'un Code, dont il sera défendu, sous de grièves peines, de commenter les dispositions & de tordre le sens littéral, sous prétexte de l'interpréter ;

Qui rendra la justice expéditive & redressera ses voies tortueuses ;

Qui environnera l'innocent de secours & de lumières, & ne livrera le coupable à la vengeance publique, qu'après l'avoir convaincu à la face de tous ;

XVI. Je crois à la création d'une forme *constitutionnelle* & *nationale* ;

A l'anéantissement de l'*Aristocratie* des Grands & du despotisme des Tribunaux ;

Au rétablissement des lois & des mœurs ;

A un Gouvernement tranquille & prospère sous la main d'un Monarque qui règnera par les lois sur toutes les volontés particulières, & dont le sceptre, armé de la force publique, ne se courbera plus devant les amas de *Formes* obscures & désastreuses, inventées pour perpétuer les abus & proscrire d'avance tout projet de régénération.

XVII. Je crois que les Etats-Généraux consolideront la dette Nationale ;

Qu'ils pourvoiront à son extinction successive ;

Qu'ils combleront le *déficit* ;

Qu'ils établiront un système de finance moins oppressif pour les particuliers, moins ruineux pour l'Etat ;

Qu'ils anéantiront le Code Fiscal, & qu'au lieu d'opposer à la contrebande des lois inhumaines, ils tâcheront de la rendre impossible par un plan sagement combiné.

XVIII. Je crois à l'abolition de la *grande Gabelle*, de la *petite Gabelle*, du *Quart-bouillon*, & des terribles suppôts de ces impositions désastreuses ;

A la suppression des *Aides*, du *Gros-manquant*, ou *Trop-bu*, & des *Rats-de-Cave* ;

Au remplacement de ces redoutables fléaux par des impôts plus justes, plus également répartis, & d'une perception moins onéreuse au Peuple & à l'Etat ;

Aux avantages innappréciables que l'Agriculture, l'industrie & les mœurs retireront de ces changemens heureux;

Aux bénédictions immortelles que la France prodiguera dans tous les siècles aux auteurs d'un si grand bienfait, & à la sagesse du Souverain dont les vœux ne cessent de hâter cette glorieuse révolution.

XIX. Je crois au rétablissement des droits de l'*homme*, mortellement blessés par une horde d'*Aristocrates* sous les foibles descendans de Charlemagne, ensevelis durant trois siècles sous les débris du Trône, oubliés jusqu'à *Louis-le-Gros*, retirés peu-à-peu du gouffre Féodal que combla enfin la main puissante & terrible de Richelieu, abandonnés à eux-mêmes depuis ce Ministre, prêts à succomber aujourd'hui sous les intrigues & les efforts combinés d'une triple coalition; mais toujours chers au Roi, toujours sacrés pour un petit nombre de Magistrats seuls dignes de ce nom, pour quelques Prélats désintéressés, pour les Nobles & les Princes qui dédaignent de fonder leur grandeur sur une base injuste.

XX. Je crois à l'*esprit* de patriotisme qui va remplacer l'esprit de corps;

A l'union des campagnes, des Villes, des Provinces & de la France entière, sous Louis XVI; union qui opèrera le bien, sacrifiera l'intérêt personnel à l'intérêt général, une sotte vanité à une gloire solide, des prétentions chimériques à la justice, & nous fera obtenir de tous les siècles, l'éloge rare & flatteur d'avoir su mettre à profit les leçons du malheur & de l'expérience, & seconder les vœux du meilleur des Rois, pour poser les fondemens d'une *Constitution* prospère & durable, d'une constitution dont la force & la sagesse répondent aux lumières que la philosophie offre de nos jours à l'humanité.

XXI. Je crois à la nécessité d'*oublier*, de remettre, d'abolir toutes les sottises qu'on a dites ou écrites, toutes les bévues qu'on a faites par le passé, pour ne s'occuper que du soin de préparer un avenir plus heureux;

A la fraternité universelle qui va remplacer des prétentions vaines & futiles;

A un seul & unique intérêt qui doit servir de fanal

commun, si on veut sincèrement prévenir la perte du vaisseau de l'Etat, le remettre à flot, & le garantir du naufrage auquel de nouvelles divisions l'exposeroient infailliblement;

Aux *ressources* incalculables que la France trouvera toujours dans l'union de chacun de ses membres avec son chef.

XXII. Je crois à la *résurrection* des droits imprescriptibles du Tiers-Etat, si long-temps méconnus & toujours violés;

A celle de la Monarchie, qui paroissoit pencher vers son déclin;

A la restauration de ses *forces*, que n'ont pu abattre treize siècles d'ignorance, d'agitation, d'erreurs, d'instabilité, de divisions sourdes, de guerres intestines & étrangères; forces qui, réunies dans la main d'un Monarque ami des lois, de la justice & du Peuple, triompheront sans peine de la résistance de quelques intérêts particuliers, de la turbulence de nos petits *Aristocrates*, & des ennemis du dehors.

XXIII. Je crois à la *vie éternelle* de la Monarchie Française, régénérée par les Etats-Généraux;

Régie par des Lois universellement respectées:

Toujours gouvernée par les augustes enfans de Henri IV;

Soutenue par le désintéressement des Princes, des Prélats, des Gentilshommes, des Magistrats qui mettent la justice au-dessus de l'intérêt personnel, & la bienfaisance au rang des devoirs que leur impolent la naissance & leur dignité;

Guidée par l'exemple & les leçons du sage Necker;

Vivifiée, enfin, par les travaux du Peuple qui féconde la terre, dompte les élémens, invente & perfectionne les Arts, joint les richesses de l'industrie aux richesses de la nature, & prospère toujours sous un gouvernement équitable & soumis à des règles constantes & uniformes.

Ainsi soit-il.